

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 02 AVRIL 2021

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège eau potable	12
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille vingt et un

et le 02 avril

A 14h30 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation	
	19 mars 2021

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 81, Collège Assainissement non Collectif : 63, Collège Eau Potable 11.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage	
	07 avril 2021

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU
BUDGET REGIE « EAU POTABLE »**

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2020
DU BUDGET REGIE
« EAU POTABLE »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget Régie « eau potable » (238) pour l'exercice 2020,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 70 741,82 €.

VOTE :POUR : 11
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Jean-Pol RICHELET

**DELIBERATION
N° 2021-06**après dépôt en Sous
Préfecture

Le 07 avril 2021

et publication ou
notification

Le 07 avril 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20210402-C202106-DE

**COMITE SYNDICAL du 2 avril 2021 : Délibération n° 2021-06 portant affectation des résultats de l'exercice 2020
du budget de la Régie « eau potable » (238)**

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 008-240800912-20210402-C202106-DE

ANNEXE

SSE BUDGET REGIE EAU (238)

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</u>	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	111 342,13 €
Dotation aux amortissement	63 107,80 €
TOTAL	174 449,93 €
RECETTES	226 714,31 €
Resultat de clôture exercice 2019	18 477,44 €
TOTAL	245 191,75 €
EXCEDENT	70 741,82 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	37 003,33 €
Déficit clôture exercice 2019	2 288,23 €
TOTAL	39 291,56 €
RECETTES	1 020,00 €
Excedent clôture exercice 2019	13 332,46 €
Excédent de foncion. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	63 107,80 €
TOTAL	77 460,26 €
EXCEDENT	38 168,70 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	30 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	- €
RESULTAT DE CLOTURE	78 910,52 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
RF 002 AFFECTATION DU RESULTAT	70 741,82 €
RI 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
<u>POUR INFORMATION</u>	
RI 001 EXEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	8 168,70 €